

Image not found or type unknown



Site internet => constructeurs automobiles

Par **william38**, le **28/04/2008** à **13:42**

Bonjour,
Je suis le point de développer un site internet qui va principalement via une base de donnée interactive permettre de comparer la consommation en carburant / rejet CO2 / puissance fiscale et Din de tous le parc automobile autorisé à rouler en France. Le but de ce site non lucratif est de permettre aux gens de bénéficier plus simplement et rapidement d'informations qui actuellement deviennent des critères d'achats de plus en plus importants étant donnée le prix de l'essence et le l'éco prime.
Toutes les données proviendront des sites internet des constructeurs et de leurs plaquettes commerciales.
Par contre, je ne sais pas si au niveau du droit vis à vis des constructeurs, je peux construire cette base de donnée et la publiée sans provoquer la colère des constructeurs ??
Est-ce que ce type de site entre dans une catégorie de publicité comparative ??
D'avance Merci